

de la réunion du Commonwealth à Londres et a promis de présenter une motion de défiance contre le gouvernement à la première occasion au cours de la prochaine législature.

L'article enchaîne:

Il a accusé M. Diefenbaker d'outrage au Parlement, pour ne pas l'avoir convoqué le plus tôt possible après les élections, vu surtout que le chef d'un gouvernement minoritaire devait assister à une conférence du Commonwealth de la plus haute importance.

J'aimerais m'arrêter un instant, monsieur l'Orateur, pour rappeler aux députés ce qui s'est produit au Canada, l'automne dernier, relativement à la convocation du Parlement. Autre chef d'accusation:

Il a prétendu que l'appel lancé par M. Diefenbaker en faveur d'une «période d'accalmie» à la suite des élections avait fait «perdre des semaines» après «des années perdues».

Il a ensuite exposé les grandes lignes des accusations répétées à satiété au cours des élections de 1962, qui ont donné lieu à toutes les manœuvres telles que les *Diefenbuck*s et autres tours de propagande employés précisément dans le but indiqué par le titre—«Pas de répit à l'attaque en règle jusqu'à la chute des conservateurs». Évidemment, l'attaque s'est poursuivie à la Chambre des communes.

En conclusion, j'en reviens aux propos de M. Claude Ryan. M. Ryan a toujours été reconnu comme un éditorialiste sérieux. A la lumière de ce qui s'est passé ici quand l'affaire Munsinger a éclaté au Parlement et aux yeux du pays tout entier, M. Ryan a dit, selon un compte rendu de journal sur ses éditoriaux intitulé «Pearson, Cardin invités à démissionner»:

De sa propre main il a détruit le mythe qu'il avait créé autour de son nom. Il ne lui reste plus maintenant qu'à tirer la conclusion inéluctable.

Nonobstant ses talents remarquables et sa longue expérience des affaires publiques, M. Pearson s'est révélé inapte à gouverner.

Depuis quelques mois, il a pris plusieurs décisions regrettables dont il a dû ensuite se mordre les doigts. En moins de deux ans, il a brûlé au moins une demi-douzaine de collaborateurs de premier ordre.

En des circonstances graves, il a manifesté un manque de courage et de solidarité renversant. Personne ne peut plus se sentir en sécurité sous sa direction.

Tels sont les commentaires éditoriaux de M. Ryan. Je puis comprendre pourquoi le premier ministre était si vexé des remarques que j'avais faites à Radio-Canada le 11 décembre 1964, mais je ne crois pas que le premier ministre de la Reine doive favoriser le maintien de notre régime parlementaire en se servant de tactiques qui, comme le décrit l'amendement, imposent un rôle politique à la GRC afin de jeter du discrédit sur les honorables membres de cette Chambre.

[L'hon. M. Dinsdale.]

J'ai cité mon expérience personnelle cet après-midi pour indiquer que l'affaire Munsinger n'est qu'un exemple d'une série d'épisodes qui a tellement empoisonné l'atmosphère au Parlement que bien des citoyens sur tous les points du pays se demandent s'il est sage de confier à l'institution du Parlement l'administration des affaires du pays. J'aurais dû apporter à la Chambre cet après-midi les lettres que j'ai reçues de mes commentants, qui rabâchent toujours la même chanson: qu'est-ce qui ne va pas au Parlement? C'est ce à quoi j'ai tâché de répondre dans un discours radiodiffusé que j'ai adressé à la population canadienne le 11 décembre 1964, et dont je cite un paragraphe en terminant mes remarques:

● (6.00 p.m.)

Il fut un temps, qui n'est pas encore si loin, où le Canada, tranquille dans sa sérénité intérieure, sérénité fondée sur la bonne volonté et la tolérance, regardait avec méfiance le racisme, les émeutes et tous les autres indices de confusion sociale et politique dans les autres parties du globe. Or, il semble que les poisons s'infiltrèrent dans la politique canadienne et que notre société est aussi atteinte.

C'est pour cette raison que j'appuie sans réserve l'amendement du député de Royal.

M. Knowles: Je pose la question de Règlement, monsieur l'Orateur; oserais-je demander aux députés et, en particulier, au premier ministre suppléant, s'ils ne seraient pas d'accord pour interrompre la séance pour aller dîner aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Starr: Cela nous convient, monsieur l'Orateur, et pour toute la durée de ce débat. Je propose donc de faire la même chose demain.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que, pendant la durée de ce débat, c'est-à-dire aujourd'hui et demain, la séance soit suspendue de 6 à 8 heures?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Indéfiniment.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, il est six heures.